

Objet : Contribution à l'enquête publique – Projet de PLUIH de Lannion-Trégor
Communauté – Banc de galets du Launay

Madame, Monsieur les Commissaires enquêteurs,

Nous soussignés, Catherine et Daniel Sarrade-Loucheur, habitants de Port-Blanc (22710 – commune de Penvénan), souhaitons, en tant que contribuables et résidents profondément attachés à notre littoral, vous faire part de nos très vives inquiétudes concernant le projet de PLUIH de Lannion-Trégor Communauté, et plus particulièrement la situation du banc de galets du Launay.

Issus de familles présentes à Port-Blanc respectivement depuis 1946 et 1950, mariés depuis 1972 et propriétaires dans la commune depuis 2000, nous avons été témoins de l'évolution de ce site exceptionnel, tant sur le plan environnemental que patrimonial.

Le projet de PLUIH évoque un principe de « laisser faire la nature » concernant le banc de galets du Launay. Or, ce dernier est aujourd'hui fragilisé et manifestement sur le point de rompre. Une telle rupture aurait des conséquences graves, tant pour les habitants que pour l'environnement et la commune de Penvénan. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait qu'aucune réponse concrète ni anticipation ne semble être prévue dans le projet actuel.

L'association de défense du Launay s'est déjà exprimée de manière claire et argumentée sur ce sujet, notamment pour alerter sur les risques d'inondation qui menaceraient directement certains habitants.

Pour notre part, bien que notre habitation ne soit pas située en zone inondable directe, nous serions néanmoins fortement impactés par les conséquences indirectes d'une rupture du banc de galets :

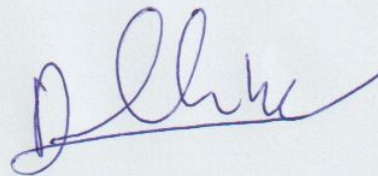
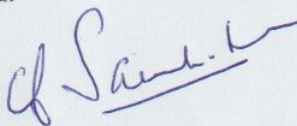
1. La coupure du GR34, sentier emblématique et véritable richesse de notre territoire. Ce chemin entre Port-Blanc et Le Trévou accueille chaque année des milliers de randonneurs et promeneurs, attirés par la beauté exceptionnelle du site. Aucune alternative n'est aujourd'hui envisagée en cas de rupture du cordon de galets.
2. L'accès aux plages des Dunes et du Royau, sur la commune limitrophe, serait compromis, sans qu'aucune solution de substitution ne soit proposée.
3. Le risque de prolifération de moustiques, lié à la modification des équilibres hydrauliques et à la possible stagnation des eaux.
4. La disparition d'une faune et d'une flore riches et spécifiques, aujourd'hui caractéristiques de ce milieu fragile.
5. Les conséquences sur les réseaux d'assainissement, qui pourraient nécessiter des adaptations lourdes, dont le coût serait supporté par les contribuables locaux.

Au regard de ces éléments, il nous apparaît indispensable que le projet de PLUIH ne se limite pas à une posture d'inaction au nom du « laisser faire », mais intègre une véritable réflexion prospective et concertée sur les mesures à envisager pour prévenir ou atténuer les conséquences d'une rupture du banc de galets.

Nous vous demandons respectueusement de bien vouloir prendre en considération ces inquiétudes et d'encourager l'ouverture d'un dialogue entre les collectivités, les experts, les associations et les habitants, afin de dégager des solutions concrètes, réalistes et rassurantes pour l'avenir de ce site.

Dans l'attente de vos conclusions, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur les Commissaires enquêteurs, l'expression de notre considération distinguée.

Catherine et Daniel Sarrade-Loucheur
Port-Blanc – 22710 Penvénan



Répondre

Transférer

Imprimer